

Quelques prières

Il est bon de prier pour nos défunts mais, parfois, nous pouvons être un peu perdus ou démunis. Voici donc quelques prières que vous pouvez dire pour celui ou celle qui vient de vous quitter.

Notre Père, qui es aux cieux, que ton nom soit sanctifié, que ton règne vienne, que ta volonté soit faite, sur la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour, pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés et ne nous laisse pas entrer en tentation, mais délivre-nous du mal. Amen.



Je vous salue Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes et Jésus, le fruit de vos entrailles est béni. Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Amen.

Donne, Seigneur, à N. (prénom) le repos éternel. Que brille sur lui/elle la lumière de ta face. Qu'il/elle repose dans la paix de ton Amour. Amen.



Offrande à la paroisse pour des funérailles

Une célébration religieuse n'a pas de prix... Cependant, l'Eglise vit des dons des fidèles et nous vous invitons, dans la mesure de vos moyens, à faire une offrande.

Notre diocèse suggère comme indication la somme de 150 € (mais il ne faut pas que cette indication soit un blocage ou un empêchement... elle reste libre). Elle est à remettre directement, sous enveloppe, au prêtre ou à une personne de l'équipe de funérailles. Si l'offrande est faite par chèque, merci de libeller le chèque à l'ordre de "association diocésaine du Bas Vallespir".

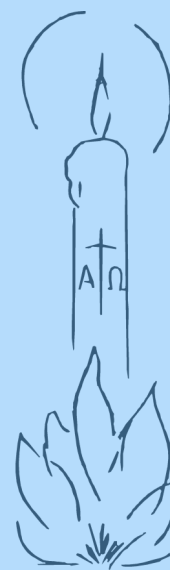
Du fond du cœur, nous vous remercions et vous assurons de nos prières...

Communauté de paroisses Saint Ferréol en Bas Vallespir
11bis place des 9 Jets - 66400 Céret
Tel : 04 68 87 02 09 - paroisse.ceret@gmail.com

Funérailles chrétiennes

Vous venez de perdre un être cher... Soyez bien certains que notre prière et notre amitié vous accompagnent. Nous sommes vraiment de tout cœur avec vous et nous ferons tout notre possible pour être à vos côtés et répondre à vos questions...

Je suis le chemin,
la vérité et la vie ;
personne ne va vers le Père
sans passer par moi.



Dans la maison de mon Père,
beaucoup peuvent
trouver leur demeure.

Seigneur, donne à nos défunts
de reposer en paix dans ton Amour...

Comment cela se passera-t-il ?

Jour et heure de la célébration

En relation étroite avec la paroisse, et en fonction de vos désirs, la société de pompes funèbres vous proposera une date et un horaire pour la célébration des funérailles.

La célébration peut se dérouler dans l'église paroissiale de votre village ou dans toute autre église de la communauté de paroisses. Par contre, il n'est pas possible de célébrer les funérailles dans une chapelle (par exemple, à St Ferréol à Céret ou à St Antoine au Boulou).



Pour préparer la célébration...

Nous prendrons contact avec vous par téléphone pour fixer un rendez-vous. Habituellement, cette rencontre a lieu à la chambre funéraire ou au domicile, si le corps est au domicile. Cela permet ainsi de prendre un petit temps de prière ensemble près de votre défunt ; nous prendrons le temps de faire un peu plus connaissance, de répondre à vos questions, de voir avec vous quels sont vos désirs et de préparer la célébration religieuse.

Bénédition ou Messe

La célébration consiste habituellement en une bénédiction. Cependant, pour les personnes qui avaient l'habitude de participer régulièrement à l'Eucharistie, cette bénédiction peut se faire au cours d'une Messe (dans la mesure où un prêtre est disponible pour la cérémonie).

Lorsque la Messe n'est pas incluse dans la célébration des funérailles (bénédition seule), une Messe est ensuite célébrée pour votre défunt : habituellement le samedi ou le dimanche qui suit. Bien entendu, vous êtes invités à cette célébration.



Musique et chants

Au cours de la célébration, des chants ou de la musique peuvent accompagner certains moments (entrée du défunt, dernier hommage en passant près du cercueil, sortie du défunt,...). La musique et le chant liturgique favorisent un juste climat de paix et de prière.

La famille peut proposer une musique mais celle-ci doit entrer dans le cadre d'une cérémonie religieuse qui n'est pas un simple hommage mais un temps de prière... Un temps d'hommage plus profane peut être vécu ensuite à l'extérieur ou au cimetière...

Il est important de prévoir, lors de la rencontre préalable, cet aspect. Nous ne pourrions pas accepter une musique ou un chant à la dernière minute, sans en avoir parlé ensemble auparavant.

Déroulement de la célébration

La célébration se déroule à l'église. Elle est présidée habituellement par un prêtre ou un diacre. Parfois, lorsque ni l'un ni l'autre ne sont disponibles, elle peut aussi être célébrée par un laïc qui a reçu officiellement mission de l'Eglise pour cela.

* Une prière pour accueillir le défunt à la porte de l'église.

Le célébrant vient vous accueillir et fait une brève prière à l'entrée de l'Eglise pour celui ou celle qui vient de nous quitter...

Pendant, l'entrée dans l'église, il est bon de prévoir un fond musical.

* **Un temps d'accueil**, où un membre de la famille peut éventuellement évoquer succinctement le souvenir de celui ou celle qui vient de nous quitter. Il est indispensable que cette éventuelle prise de parole soit prévue à l'avance avec celui qui célèbre les funérailles.



Ce temps d'accueil prévoit aussi la possibilité qu'un ou plusieurs membres de la famille puissent venir déposer une petite bougie sur le cercueil... signe de la lumière du Christ qui continue à briller au fond de nos cœurs et de cette flamme d'amour que rien ne peut détruire...

* **Le temps de la Parole**, avec une lecture tirée de l'Ancien ou du Nouveau Testament, un psaume et un passage de l'Evangile. Le choix de ces textes, tirés exclusivement de la Bible, peut tenir compte des indications ou des désirs manifestés par la famille. Si vous le souhaitez, le jour des obsèques, la lecture et le psaume peuvent être lus par un membre ou un ami de la famille (il suffit de nous le dire lors de la préparation).



* **Le temps du dernier adieu** (temps où l'on remet dans la confiance notre défunt à Dieu) avec les rites de la bénédiction avec l'eau bénite et de l'encensement en signe de respect et de prière. C'est le moment où l'assemblée vient rendre un dernier hommage au défunt et le confier dans la prière à l'amour miséricordieux du Seigneur.

Inhumation... ou incinération... ?

L'Eglise préfère et encourage l'inhumation dans le respect de la dignité du corps que Dieu nous a donné et dans l'espérance et la foi en la résurrection finale... Cette dernière permet de la meilleure façon possible un lieu de recueillement, de respect et de mémoire. Toutefois, l'Eglise ne s'oppose pas à l'incinération mais, dans ce cas, la célébration religieuse ne peut se faire qu'en présence du corps, donc avant l'incinération.

Il est à noter que l'Eglise est opposée à la dispersion des cendres, de quelques manières que ce soit... même dans un jardin du souvenir.